

CONSEIL COMMUNAL

PROCES - VERBAL de L'ASSEMBLEE DU CONSEIL COMMUNAL DE MIES Du 20 juin 2018

sous la présidence de Jean-Louis Philippin

ORDRE DU JOUR

- 1. Appel
- 2. Procès-verbal de l'assemblée du 16 mai 2018
- 3. Communications du bureau
- 4. Election du Président du Conseil communal
- 5. Election de deux Vice-Présidents
- 6. Election de deux scrutateurs
- 7. Election de deux scrutateurs suppléants
- 8. Election de cinq membres de la Commission des finances
- 9. Election de cinq membres de la Commission de gestion
- 10. Election de cinq membres de la Commission ad'hoc pour la révision partielle des statuts du Conseil régional
- 11. Informations de la Municipalité
- 12. Réponse de la Municipalité à la motion en faveur d'un soutien des autorités de Mies à la campagne et à la grande marche pour la paix reliant New Delhi à Genève en 2020
- 13. Comptes 2017 préavis N° 9/2018
- 14. Demande de modification parcellaire et échange de terrains dans la zone du Sorbier préavis N° 6/2018
- Demande de crédit destiné à financer un espace multifonctionnel Au Sorbier préavis N° 7/2018
- 16. Demande de crédit pour le rachat de l'ensemble des actifs du fonds de commerce du chantier naval préavis N° 8/2018
- 17. Rapports des Commissions et des délégations intercommunales
- 18. Divers et propositions individuelles

1. Appel

Excusés: F. DEPERROIS - P.-C. FAVARGER - S. MIR - J. SHELDON.

2. Procès-verbal de l'assemblée du 16 mai 2018

Le Président mentionne que l'approbation du procès-verbal du 16 mai 2018 n'aura lieu qu'à la prochaine séance pour des raisons techniques d'enregistrement et la surcharge de travail de la secrétaire. Un système de double enregistrement sera mis en place dans le futur pour éviter tout problème.

E. FLEURY informe avoir téléphoné à la préfecture afin de se renseigner sur le retard pour l'approbation du procès-verbal. Selon le préfet, ce procès-verbal doit être présenté au plus tard dans les 15 jours suivant cette assemblée.

Le Président en prend note et essaiera de faire en sorte que ce délai soit respecté.

3. Communications du Bureau

Le PRESIDENT n'a pas d'autre communication autre que celle mentionnée au point 2.

4. Election du Président du Conseil communal

- J.-L. PHILIPPIN se porte candidat.
- J.-L. PHILIPPIN est élu par acclamation.
 - 5. Election de deux Vice-Présidents
- S. MEYLAN et J.-P. STREIT se portent candidats.
- S. MEYLAN et J.-P. STREIT sont élus par acclamation
 - 6. Election de deux scrutateurs
- F. DEPERROIS et D. HUG se portent candidats.
- F. DEPERROIS et D. HUG sont élus par acclamation
 - 7. Election de deux scrutateurs suppléants
- A. HEPP et I. HAAGENSEN se portent candidates.
- A. HEPP et I. HAAGENSEN sont élues par acclamation.
 - 8. Election de cinq membres de la Commission des finances
- F. GAVILLET VOLLENWEIDER, D. HUG, F. MARCHAL, J. SHELDON et J. TIDMARSH se portent candidats.
- F. GAVILLET VOLLENWEIDER, D. HUG, F. MARCHAL, J. SHELDON et J. TIDMARSH sont élus par acclamation.
 - 9. Election de cinq membres de la Commission de gestion
- F. DEPERROIS, I. HAAGENSEN, Y. LUGINBÜHL, C. OLIVER et G. SAGNA se portent candidats.
- F. DEPERROIS, I. HAAGENSEN, Y. LUGINBÜHL, C. OLIVER et G. SAGNA sont élus par acclamation.

- 10. Election de cinq membres de la Commission ad'hoc pour la révision partielle des statuts du Conseil régional
- M. BERTINAT, F. BUENSOD, J.-L. PHILIPPIN, C. STEVENS et J.-P. STREIT se portent candidats.
- M. BERTINAT, F. BUENSOD, J.-L. PHILIPPIN, C. STEVENS et J.-P. STREIT sont élus par acclamation.

11. Informations de la Municipalité

Le SYNDIC:

- Présente brièvement les employés de la commune et les remercie de leur présence.
- Se félicite du résultat positif de la consultation de la population sur le futur port.
- Mentionne la pétition CESAR, pour la limitation des vols de nuit. Le Président précise que cette pétition est disponible en ligne.
- Souligne les restrictions de circulation dans la région, dues à la visite pontificale.

S. MASCALI:

• L'emprunt de chf 3 mio a été reconduit à un intérêt négatif de -0.15% sur un an. Il ne s'agit pas d'un nouvel emprunt mais d'un renouvellement, l'endettement total reste à chf 12 mio.

S. EMERY:

Pas de communication particulière

C. HILFIKER:

- Signale que le rapport des SISTE est à disposition
- Prochaines manifestations :
 - o Inauguration tout public de la nouvelle gare CFF le 23 juin 2018 entre 12h et 16h avec une partie officielle et des activités organisées pour les enfants.
 - Fête lacustre les 29 et 30 juin 2018 organisée par l'Amicale de Mies.
 - Un grand écran sera installé sur la plage de Mies pour voir les matchs de football les 2 et 3 juillet dès 16h.
 - o Fête du 1er Août 2018 organisée par l'Amicale de Mies et les R.O.P.

G. DERIAZ:

- Pas de communication particulière
 - 12. Réponse de la Municipalité à la motion en faveur d'un soutien des autorités de Mies à la campagne et à la grande marche pour la paix reliant New Delhi à Genève en 2020

La Municipalité répond favorablement et avec enthousiasme à la motion de soutien à la marche Jay Jagat déposée le 16 mai par certains membres du Conseil.

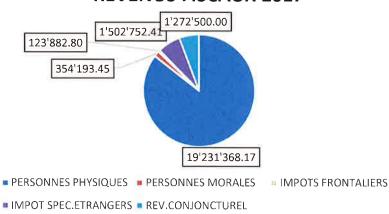
13. Comptes 2017 - préavis N° 9/2018

S. MASCALI:

- Les écarts significatifs entre le budget et les comptes 2017 sont expliqués dans le préavis.
- Un amortissement extraordinaire de la déchetterie d'un montant de chf 281'827 a été comptabilisé dans le but d'améliorer la performance communale dans l'équilibre des comptes pour l'élimination des déchets (pollueurs-payeurs). Cela permettra dans le futur de dégager de l'argent pour financer les taxes des familles dans ce domaine.
- La répartition des différentes rentrées (impôts sur les personnes morales, physiques etc...) est expliquée par le graphique ci-dessous:



REVENUS FISCAUX 2017



 Présentation d'un tableau montrant les écarts entre les montants des préavis votés par le Conseil et les dépenses effectives lors de la réalisation des dits préavis (demande d'Eric FLEURY). Ces comparaisons et analyses seront maintenant effectuées systématiquement.

SUIVI DES PREAVIS VOTES 2016 / 2017 / <u>JUSQU'AU 30.04.2018</u>

N° préavis				VOTE PAR LE CONSEIL			EFFECTIF DANS LES COMPTES			ECART	
			Compte Bilan	Crédit accordé	Amortiss. durée	Amortiss. Annuel	Total Dépenses	Total subventions	Total Amortissements Cumulés	Crédit ./. Dépenses	
1/2016	PA	Entretien des rives du lac	914,100,16	140 000.00	15 ans	9 000 00	119 286.00	0.00	18 000,00	20 714.00	<u></u>
2/2016	PA	Revêtement aire tous-temps Ecole	914,300,18	120 000.00	15 ans	8 000,00	146 385 95	0.00	8 000,00	-26 385.95	0
3/2016	PF	Agrandissement CMS + garages	912,300,8	750 000.00	15 ans	50 000 00	746 819.52	0.00	50 000,00	3 180.48	۱
7/2016	PA	Etude d'un avant-projet d'aménagement "Au Sorbier"	914,300,17	270 000.00	ž((2	227 709.60	0.00	0,00	42 290.40	
11/2016 voté en 2017	PA	Réhabilitation RC1B-P	914,100,17	2 053 000.00	30 ans	68 400 00					
2/2017	PA	Amén Place parking 2 roues + trottoir	914,100,18	324 000.00	20 ans	16 200,00					
5/2017	PA	Refonte site Internet de la Commune	914 610 4	23 000.00	3 ans	7 600 00	5 000.00				
1/2018	PF	La Couronne - Assainissem. cuisine&sanitaires	912,300,30	205 000.00	15 ans	13 600 00	30 106 10				
2/2018	PA	Réfection revêtement de la rte de la Gare RC 2 B-P	914,100,19	230 000.00	15 ans	15 300.00					
3/2018	PA	Etude pour la renaturation du Torry - zone publique Mies-Tannay	914,000.1	27 000.00	3	1					
4/2018	PA	Aménagement Bureaux et salle de Réunion Bât. Braillard	914 300 60	325 000.00	15 ans	21 600 00	587.00				
5/2018	PA	Eclairage du terrain de Football au centre sportif des Champs de Feur	914 100 30	325 000.00	15 ans	21 600,00					

- S. MEYLAN demande les raisons du dépassement de budget pour les décorations de Noel ainsi que leur installation et mise en service début novembre.
- S. EMERY répond que la décoration de l'année précédente n'a pas été facturée en 2016 et reportée sur le budget de l'année 2017. Il n'est pas certain que la mise en service en novembre ait grevé le budget car il ne s'agissait que de la fourniture de l'énergie une semaine plus tôt.
- M. BERTINAT soulève le problème de l'amortissement et de la taxe liée aux déchets et suggère que la commission ad 'hoc se réunisse pour en débattre. Il lui est répondu par C. HILFIKER et S. MASCALI qu'une séance est prévue en même temps que la révision du règlement de la déchetterie, pour pallier au manque de civisme de certains utilisateurs (professionnels) de la déchetterie.

Le Président demande la lecture du rapport de la Commission de gestion.

C. OLIVER (Commission de gestion) lit le rapport de la commission. Cette dernière recommande d'approuver le préavis N° 9/2018.

Le PRESIDENT procède au vote :

d'accepter les comptes 2017 tels que présentés dans le préavis municipal No 9/2018.

L'objet est accepté par 41 oui, 0 avis contraires, 0 abstention.

Demande de modification parcellaire et échange de terrains dans la zone du Sorbier - préavis N° 6/2018

G. DERIAZ commente le préavis N° 6/2018. Les explications n'appelant pas de questions il est procédé à la lecture des rapports des commissions.

La Commission des travaux et la Commission de l'environnement ont des convergences de vue sur le sujet et présentent un rapport commun lu par H. JOCHAUD DU PLESSIX qui recommande l'approbation du préavis N° 6/2018.

F. GAVILLET VOLLENWEIDER (Commission des finances) lit le rapport de la commission. Cette dernière recommande d'accepter le préavis N° 6/2018.

Le PRESIDENT procède au vote :

• d'autoriser la Municipalité à entreprendre les démarches de modifications parcellaires sur les parcelles No 305, 306 et 307 sur la base d'un échange de 1m2 en ZUP contre 3m2 en ZA selon les détails du préavis No 6/2018.

L'objet est accepté par 41 oui, 0 avis contraires, 0 abstention.

15. Demande de crédit destiné à financer un espace multifonctionnel Au Sorbier - préavis N° 07/2018

G. DERIAZ refait l'historique du projet, dont l'origine est une pétition signée par un groupe d'environ 70 jeunes de la commune.

Un appel d'offre a été effectué auprès de 5 entreprises. Une seule entreprise a répondu favorablement avec un projet de qualité qui a remporté l'adhésion. Le projet sera réalisé sur les terrains acquis précédemment (préavis N°6/2018), auquel il sera ajouté un petit parking le long de la route de Veytay, ne faisant pas partie du préavis.

Les doutes soulevés lors des séances de commissions quant à la pertinence du projet et à l'utilisation sont levés par G. DERIAZ après prise de contact avec les animateurs sociaux de la région qui confirment de l'utilité d'un tel projet pour la jeunesse, et enfin le Journal la Côte fait état de la vivacité de cette activité.

- B. GRASSET demande quelle sera l'implication de Mr Widmer dans la mise en œuvre et l'utilisation de l'espace multifonctionnel.
- G. DERIAZ rassure le Conseil sur ce sujet et indique que Mr Widmer aidera les jeunes à structurer l'activité et se retirera une fois l'objectif atteint.
- P. MEIER signale que ses enfants sont très demandeurs de ce projet.
- Le Syndic précise que l'implication des jeunes dans l'organisation de l'utilisation du skate park leur permettra de mieux accepter la règlementation de cet espace, il ajoute que le site ne sera pas éclairé le soir, réglant l'aspect sécuritaire du lieu.
- F. BUENSOD lit le rapport conjoint de la Commission de l'environnement et des travaux, qui demandent la construction d'une butte côté Versoix afin d'atténuer le bruit. Les réponses quant à la pertinence ayant été apportées par la Municipalité, les commissions recommandent d'accepter le préavis N° 7/2018.
- F. MARCHAL souligne quelques points du rapport de la Commission des finances, quant à la pertinence financière et l'utilisation du skate park, ainsi que de son éventuelle intégration dans le projet de réaménagement du Sorbier.

Le Syndic rassure la Commission des finances sur les points soulevés.

En conclusion, la Commission des finances recommande au conseil d'approuver le préavis No 7/2018 (hors parking).

Le PRESIDENT procède au vote :

- d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux pour la construction d'un espace multifonctionnel au centre sportif comprenant un skate-park, un terrain de basket 3x3,
- d'autoriser la Municipalité à attribuer le dividende d'un montant de CHF 200'000.-, reçu de la société Comita en 2016 et affecté à un fonds de réserve pour la jeunesse, au financement de ce projet,
- d'octroyer à la Municipalité un crédit de CHF 340'000.- TTC pour le financement de ces travaux, ce financement étant à prélever sur la trésorerie courante et sera amorti sur une durée maximale de 15 ans.

L'objet est accepté par 40 oui, 0 avis contraires, 1 abstention.

16. Demande de crédit pour le rachat de l'ensemble des actifs du fonds de commerce du chantier naval - préavis N° 08/2018

Le Syndic commente le préavis et précise que la Commune est propriétaire du chantier naval qui est loué depuis plus de 40 ans par Mr Sartorio. Le rachat du fonds de commerce donnera à la Municipalité toute la latitude nécessaire pour entreprendre les travaux de rénovation du bâtiment ainsi que l'aménagement des alentours et d'y implanter d'autres activités (pôle nautique).

Le Syndic précise les modalités de la convention signée avec Mr Sartorio.

- P. ENGELBERTS aimerait connaître la position du Canton quant au maintien de l'activité du chantier naval au bord du lac ainsi que de la suppression de l'utilisation des bouées et du slip.
- C. HILFIKER répond que le Canton voit avec satisfaction la mise aux normes du chantier, réalisable que si la Commune prend le contrôle complet du chantier naval. D'autre part, la suppression des bouées sera également demandée par le Canton en guise de compensation pour l'octroi d'une concession pour un port.

- Y. LUGINBÜHL s'inquiète du devenir du bateau «La Pécadille».
- Le Syndic l'informe que les travaux de réfection de ce bateau sont en attente de subsides devant intervenir en fin de mois.
- C. BERNARD demande si des idées ont déjà été émises pour le pôle nautique.
- G.DERIAZ l'informe que depuis plus d'une année de nombreux projets ont été envoyés à la Municipalité. Un cahier des charges a été édité en début d'année et envoyé aux personnes concernées. De nombreuses réponses variées (école de voile, de plongée etc..) sont arrivées, une décision devrait intervenir d'ici la fin de l'été.
- P. BIGNENS demande la raison qui pousse le canton à supprimer les bouées. G.DERIAZ répond que c'est pour la protection de la beine lacustre (fond du lac).
- B. GAUD s'inquiète de l'éventuelle disparition du slip, important pour l'activité du chantier naval.
- C. HILFIKER répond que la concession vient d'être renouvelée pour 30 ans.
- B. GAUD suggère le maintien de l'activité « bois » du chantier naval. Le Syndic précise que le choix des activités du chantier doit être en adéquation avec l'économie, car le coût des travaux de réfection du chantier naval seront élevés.
- P. MEIER remercie la Municipalité d'apporter devant le Conseil des sujets « de la vraie vie ».
- F. GAVILLET VOLLENWEIDER (Commission des finances) lit le rapport de la commission. Cette dernière recommande d'accepter le préavis N° 8/2018.

Le PRESIDENT procède au vote :

- d'autoriser la Municipalité à procéder à l'acquisition de l'ensemble des actifs du fonds de commerce du chantier naval, dans les conditions convenues dans la convention signée avec Mr Sartorio en date du 1er juin 2018,
- d'accorder à la Municipalité à cet effet un crédit de CHF 90'000,-,
- de prélever ce montant sur la trésorerie courante.

L'objet est accepté par 41 oui, 0 avis contraires, 0 abstention.

17. Rapport des Commissions et des délégations intercommunales

- C. OLIVER (Commission en matière de dons) informe le Conseil qu'il a été attribué chf 20'000 au projet « développement de la filière séchage des fruits et légume » à Madagascar et chf 15'000.- au projet « amélioration des pistes » à Haïti.
- M. BERTINAT (ASCOT) informe et rassure le conseil sur le choix de la société Car Postal pour le transport des élèves, de l'élection de C. STEVENS à la Commission de gestion ce qui renforcera la présence de la commune au sein de cette institution.
- P. MEIER (COMITA) : cette commission semble être toujours en déshérence. Le Syndic signale que c'est la Syndique de Commugny qui est chargée de la liquidation.
- R. CLAVIEN (AJET) informe que cette dernière s'est réunie à Commugny le 31 mai : une nouvelle directrice (Mme M. Gras) succédera dès septembre à S. EMERY qui assure l'intérim depuis la démission du précédent directeur. Il est rappelé que l'AJET compte 140 employés pour 1'227 enfants. S. MEYLAN remplace L. Thévenaz à la présidence de l'AJET.

18. Divers et propositions individuelles

- P. ENGELBERTS soulève le problème des tags dessinés sur le nouveau mur anti-bruit construit le long de la ligne des CFF.
- C. HILFIKER signale que le nettoyage est de la compétence des CFF. Il est, par conséquent, difficile de gérer ce problème récurrent.
- S. MEYLAN soulève le problème des places de parc pour les vélos.
- C. HILFIKER explique que le quartier de la gare sera observé et que des ajustements seront effectués.
- H. JOCHAUD DU PLESSIX indique que la signalisation (bouées) d'interdiction de naviguer et de se baigner aux abords de la réserve est bien respectée par les bateaux, mais pas par les canoës et paddles. Une campagne de sensibilisation a été entreprise auprès des loueurs, sans beaucoup de succès.
- O. EMERY félicite G. DERIAZ et C. HILFIKER pour le travail ayant abouti au plébiscite sur le projet du port de Mies-Tannay.
- S. MOSES signale qu'un habitant de la commune serait disposé à transformer les anciens terrains de tennis, en terrain de padel (sorte de squash-tennis), les frais estimés autour de chf 30'000-40'000 par terrain étant à sa charge.
- Le Syndic répond qu'aucune décision n'a été prise quant au réaménagement du Sorbier et qu'il est difficile de se prononcer. Néanmoins, une proposition peut être faite à la commune qui l'étudiera.
- J. TIDMARSH revient sur les tags et autres incivilités.
- Le Syndic argumente que l'amélioration de la sécurité dans la commune permettra de consacrer plus de temps à la prévention de tels actes.
- P. MEIER (après interpellation de membres du PédiBus) signale le danger encouru par les enfants qui empruntent le passage piéton cis devant la maison communale. Il invite la Municipalité à s'occuper du problème avant qu'un drame ne survienne.
- C. STEVENS évoque la pollution lumineuse et demande que la population soit sensibilisée au problème. Il lui est répondu que ce sera le cas prochainement.
- F. GAVILLET VOLLENWEIDER relève la dangerosité du nouveau giratoire de Tannay plage et suggère une action rapide pour prévenir les accidents.
- J.-P. STREIT signale que le parking mis à disposition à la Clairière est occupé le plus souvent par des entreprises.

La parole n'est plus demandée, la Secrétaire procède à la lecture de **l'extrait de PV qui est accepté par 41 oui, 0 avis contraire, 0 abstention.** La séance est levée à 20h55.

Le Président

Jean-Louis PHILIPPIN

La Secrétaire

Gnilane SAGNA